

Ils y sont autorisés à raison des articles insérés dans divers journaux français qui annoncent comme positif que l'armée des Alpes a reçu l'ordre de passer la frontière; ce que confirment des lettres qu'ils viennent de recevoir de leurs amis. Ces lettres témoignent des vives inquiétudes auxquelles la Savoie est en proie dans ce moment.

Elle a bien su d'elle-même et sans aucun secours, par son seul héroïsme, échapper à de récents dangers. Mais elle ne voudrait pas y être exposée une seconde fois.

Certes, alors que ses enfants versent si glorieusement leur sang pour la cause italienne qui est aussi la sienne, la Savoie a droit de demander et d'obtenir des garanties, soit pour la protection de son territoire, soit pour les destinées politiques qui pourront lui être réservées dans l'avenir.

Nous demandons donc au Ministère, qu'il veuille bien nous dire: s'il a obtenu du Gouvernement français des explications précises à ce sujet, s'il a pris des mesures pour défendre la Savoie contre une nouvelle tentative d'invasion.

Nous lui demandons enfin qu'il veuille bien déclarer, hautement, en présence de tous les représentants du Royaume, que la Savoie est chère à toute la nation comme à notre Roi bien aimé, et qu'il y tient comme à sa capitale elle-même.

Cette assurance nous est due pour rendre à notre pays la tranquillité dont il a besoin.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI risponde:

Je suis charmé de pouvoir donner une réponse satisfaisante aux interpellations de l'honorable député.

Des journaux ont annoncé que le Gouvernement français avait donné l'ordre à l'armée des Alpes de franchir la frontière; cela nous ayant donné des inquiétudes, j'ai immédiatement écrit à M. l'Ambassadeur de S. M. auprès du Gouvernement français, afin de l'inviter à demander au Ministre des affaires étrangères des explications à ce sujet. M. de Lamartine l'a entièrement rassuré sur les dispositions de bonne intelligence qui existent entre le Gouvernement de France et celui de Sardaigne, et lui a dit qu'il était prêt à faire une déclaration dans le journal officiel que l'armée française ne franchirait les frontières de nos Etats, que quand elle serait appelée par notre Gouvernement.

Par conséquent la Savoie peut être sûre et tranquille. Nous la regardons tous comme le boulevard de l'Italie; nous ne pouvons point nous en séparer: elle sera toujours une des provinces à nous chères, et le Gouvernement prendra toujours tous les soins possibles pour la défendre et la conserver.

En attendant, je puis assurer MM. les Députés et tout le pays que la meilleure harmonie existe entre le Gouvernement de la France et celui de S. M. le Roi de Sardaigne.

L'armée française n'entrera pas à moins que nous ne l'appellions, et comme nous ne l'appellerons point, elle n'entrera pas.

SCLOPIS, *ministro di grazia e giustizia* soggiunge:

Si la Chambre veut bien me le permettre, j'aimerais à rendre aussi mon témoignage aux honorables représentants de la Savoie en leur faisant connaître que le Roi et le Gouvernement sont pénétrés de reconnaissance envers la Magistrature de Chambéry pour la conduite qu'elle a tenue à l'époque du 4 avril. Ces témoignages lui ont déjà été particulièrement manifestés par le Roi et le Gouvernement. Une lettre particulière du Roi et une lettre officielle du Prince Lieutenant général, qui ont été publiées, attestent hautement la satisfaction qu'ils en ont éprouvée. Mais j'aime à saisir cette circonstance pour déclarer que la Magistrature de la Savoie, à cause de sa ferme et noble conduite, a non-seulement des titres, mais encore des droits à la reconnaissance du Roi et du Gouvernement. La

Savoie a déjà dû le comprendre par les différentes nominations qui ont été faites; et celles qui vont avoir lieu immédiatement prouveront de plus en plus combien le Gouvernement sait apprécier les sentiments que la Savoie lui a manifestés.

DESAMBROIS, *ministro dei lavori pubblici*. J'ajouterai peu de mots à ce que viennent de dire mes collègues. En suite de la mission que j'ai eu l'honneur de remplir en Savoie à l'occasion des derniers événements, j'ai dû faire connaître au Roi les sentiments patriotiques et généreux dont les habitants de Chambéry ont donné des preuves si éclatantes et qu'ont partagés tous les habitants de la Savoie. Je suis heureux de pouvoir dire aux Députés de la Savoie et à toute la Chambre combien le Roi les a hautement admirés, combien la Savoie s'est montrée digne de son affection et de celle du pays. Une poignée d'hommes, venus du territoire français (car distinguons toujours cette poignée d'hommes de la France que les explications données tout à l'heure par M. le Ministre des affaires étrangères nous ont montrée ce qu'elle est, amie de l'Italie, amie de la Savoie), une poignée d'hommes avaient voulu imposer à la Savoie un Gouvernement qu'elle repoussait. Cette violation a donné occasion aux actes les plus héroïques et les plus généreux de la part des populations et j'ai été heureux de les faire connaître. Je le suis aujourd'hui de pouvoir répéter à la Savoie et à tout le pays combien le cœur du Roi en a été touché.

BUFFA. I Ministri del Governo hanno attestato la benevolenza del Governo verso la Savoia; è bene che noi rappresentanti della nazione unanimi tutti attestiamo gli stessi sentimenti che il Governo ha già alla Savoia espressi.

SINEO. Desidero che questi sentimenti sieno espressi particolarmente al popolo savoiano, perchè se si deve omaggio alle autorità della Savoia d'aver conservato e ristabilito la tranquillità, non meno se ne deve in onore del popolo savoiano, il quale egli stesso concorse a mantenere l'ordine e libera la Savoia: era questa l'espressione del popolo intiero degli Stati del Re rappresentati da questa Camera (*Applausi*).
(*Gazz. P.*)

UN DEPUTATO SAVOIANO esclama: onore solo al popolo perchè si difese malgrado l'abbandono delle autorità!

IL PRESIDENTE dice che si farà atto nel verbale dello slancio con cui furono accolte le proposizioni e le repliche.
(*Conc.*)

VERIFICAZIONE DI POTERI

IL RELATORE DEL VII UFFICIO salito alla tribuna propone, la convalidazione delle seguenti elezioni:

- Del sig. Lorenzo Valerio a deputato del collegio di Casteggio;
- Dell'avvocato Amedeo Ravina id. di Dogliani;
- Del barone Bianchi id. di Novi;
- Dell'avvocato Giacomo Benso id. di Pieve d'Oneglia;
- Dell'avvocato Paolo Viora id. di Chivasso;
- Dell'avvocato Sineo Riccardo id. di Monforte d'Alba;
- Dell'avvocato Bunico id. del I collegio di Nizza marittima;
- Del causidico Arnulfo id. di Biella;
- Dell'avv. D. Domenico Fois id. del III collegio di Cagliari.

(La Camera le approva).

Non ostante alcune lievi irregolarità in conformità anche della deliberazione dei giorni precedenti, propone pure l'approvazione della nomina:

- Del cav. ispettore Pernigotti a deputato di Tortona.

(La Camera approva).

(*Gazz. P.*)